**ANNEXE 6**

**Droits des femmes travailleuses**

**Présentation CQFD**

Amélie Nguyen, CISO

1. **Pourquoi choisir le thème des droits des travailleuses et travailleurs dans une perspective féministe comme thème central du CQFD en 2017-2018?**
2. Le mouvement féministe international doit **prendre en compte la nouvelle division internationale du travail pour garder sa pertinence**. Autrement il reproduira des hiérarchies néocoloniales entre femmes de divers pays et de diverses classes sociales.
3. Répond à certaines contradictions du travail des OCI : l’autonomisation économique réelle des femmes passe par la **défense collective et solidaire des droits humains, notamment les droits des travailleuses, et par une compréhension des dynamiques d’une économie globalisée**.
4. **La problématique : la majorité des femmes travaillent de plus en plus, mais sont de plus en plus pauvres**
5. Adopter ce thème implique de se poser la question de **ce qui est reconnu comme du travail** et de qui l’a historiquement défini, alors que le travail de reproduction traditionnel des femmes demeure en grande partie invisible s’il n’est pas rémunéré. **Premier enjeu** est de rendre visible et reconnu tout le travail de reproduction des femmes. À titre d’exemples ce travail invisible des femmes représenterait 91,3% du PIB du Népal et 51,3% de celui du Vietnam..

Conception radicalement différente du travail pour certains groupes féministes, par exemple les écoféministes et la question de la préservation des semences.

1. **Deuxième enjeu :** En ce sens, la **pauvreté**, grandement liée à la non-reconnaissance du travail féminin, est aussi une **violence de genre** qui doit être prise en compte dans l’analyse féministe des violences sexospécifiques même si elle est collective et non individuelle.
2. L’accès des femmes au marché du travail formel et rémunéré ne les décharge pas des tâches de reproduction dans leur foyer et mène souvent à une **double voire une triple tâche pour elles** (le travail rémunéré; le travail auprès des proches et de la famille; le travail social).

Sans défense des droits des travailleuses, elles n’atteindront en fait pas plus d’autonomie réelle, soit une **capacité de décider de leur sort d’elles-mêmes**, incluant l’accès aux opportunités et le contrôle des ressources dont elles ont besoin pour vivre et s’accomplir.

1. **Troisième enjeu : comprendre la division internationale du travail pour bien s’organiser**

Dans plusieurs pays, les **femmes sont de plus en plus pauvres alors qu’elles travaillent de plus en plus**, pourquoi?

Les mesures néolibérales : PAS et privatisations; déréglementation; libéralisation

: PAS et austérité engendrent un affaiblissement des institutions publiques et des services publics. De plus, pertes d’emplois de qualité chez les hommes qui ne peuvent fournir autant de revenu, souvent dans le secteur informel et/ou exode. Revenu doit être compensé par les femmes.

: la libéralisation résulte en une mise en compétition des productions nationales (agriculture de petite échelle et de subsistance en particulier) avec les importations étrangères, souvent lourdement subventionnées.

Elle détruit les moyens de subsistance des familles et alourdit d’autant plus la charge de reproduction des femmes (soins de santé, éducation, accès aux ressources (eau, terre…)), dans un contexte où les services publics sont de plus en plus privatisés.

Syndicats affaiblis dû au moindre nombre de fonctionnaires publics.

DONC : ont engendré pauvreté plus grande des femmes qui ont eu de moins en moins de temps pour du travail rémunéré ou pour vendre leurs produits. Ces ressources allaient auparavant à la famille et à la reproduction.

Lorsque les ressources manquent, ce sont le plus souvent les filles que l’on retire des écoles pour qu’elles aident la famille. Elles perdent alors une grande opportunité de sortir du cycle de la pauvreté.

Modèle de développement engendre aussi des violences sexospécifiques : traite; secteur extractif et travail du sexe; répression spécifique des femmes qui prennent parole pour défendre leurs droits (du travail) et faire face au pouvoir des hommes dans leur communauté.

1. **Quatrième enjeu : défendre concrètement les droits des travailleuses et créer des solidarités**

L’épuration des travailleuses et travailleurs des institutions publiques engendrée par les PAS et l’austérité en général, ainsi que la perte de l’économie de subsistance propulsent plusieurs vers des emplois de misère ou vers le secteur informel.

Les **travailleuses de l’économie informelle** – l’économie de la débrouille, de la survie - n’ont que peu de protection sociale et de piètres conditions de travail et ne sont le plus souvent pas syndiquées. (Plus de 50% des travailleurs du monde. Au Burkina Faso, 74% sont des femmes).

1. La vulnérabilité économique et sociale (des femmes en particulier) est aussi ce qui conduit à espérer de meilleures conditions en s’exilant ou en travaillant dans les **chaînes de production internationales** des grandes firmes transnationales qui ont aussi un énorme pouvoir de négociation auprès des États pour limiter les lois protégeant les travailleuses et travailleurs en général ou dans des zones géographiques spécifiques, hors du droit national, comme les zones franches.

Pas de pouvoir de négociation des conditions de travail, car les moyens de subsistance ont été enrayés par les mesures néolibérales.

Conditions dans les chaînes d’approvisionnement mondiales : salaires de misère; heures interminables; pas sécuritaire (parfois enfermées dans les usines); pression des grandes compagnies pour une production effrénée; tests de grossesse réguliers; syndicalisme fortement réprimé; violences et harcèlement, violences sexuelles…

ET très peu d’imputabilité pour les firmes transnationales à moins de pressions du public.

Cette production est souvent dans des zones franches et entre 85% et 90% des personnes travaillant dans les ateliers de misère sont des femmes.

1. **Cinquième enjeu : les lieux de décision ne sont pas occupés par les femmes**

Les femmes accèdent plus difficilement aux lieux de prise de décision dans les entreprises, dans les lieux de décision politique, dans les syndicats ici et ailleurs. Difficile de bâtir une conscience des conséquences des orientations sur les femmes dans s’organiser entre femmes d’abord. Selon un rapport de l’OIT, 1% des personnes dirigeant des syndicats en 2002 étaient des femmes…

1. **Sixième enjeu :** Dans une perspective féministe de la division internationale du travail, les femmes d’ici bénéficient du travail de reproduction des femmes du Sud, ce qui reproduit des hiérarchies coloniales et/ou racistes du passé :
* Les travailleuses et travailleur migrants qui occupent souvent les postes dont personne ne veut ici ont été élevé.e.s à l’étranger par leur mère et leur famille, mais viennent travailler et dépenser ailleurs;
* Les travailleuses domestiques permettent dans plusieurs pays aux femmes d’accéder au marché du travail tout en délaissant les tâches ménagères qu’elles ne souhaitent plus faire, qui sont mal rémunérées selon nos standards et qui sont celle qui sont peu reconnues, car les stéréotypes les attribuent aux femmes. Il faut aussi voir que ces femmes ont souvent délaissé leurs propres enfants pour éduquer et prendre soin de ceux des autres femmes.

**Conclusion :**

On voit bien que le travail met en lumière la nécessité de renforcer les solidarités internationales entre femmes dans une perspective intersectionnelle qui tienne compte des diverses oppressions qui se superposent et de leurs conséquences pour les femmes les plus vulnérabilisé.e.s du monde, au croisement de l’impérialisme, du capitalisme et du patriarcat.

Il ne s’agit plus d’intégrer les femmes de partout dans le développement ce qui équivaudrait à reproduire des hiérarchies à déconstruire entre femmes du « Nord » et du « Sud », mais bien de **rendre visible leur travail historique** et constant malgré les crises économiques, sociales, climatiques, les guerres… en faveur de la justice sociale, de la survie et de la résilience de leurs communautés.